

ACCORD ASSURANCE CHOMAGE

L'U2P salue un accord équilibré qui permettra de désendetter le régime

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 23.11.36

Paris, 10 novembre 2023

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,5 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

L'U2P se félicite que les partenaires sociaux soient parvenus à un protocole d'accord sur la réglementation d'assurance chômage qui est soumis à leur signature.

L'accord est équilibré dans la mesure où il préserve les principes des dernières réformes. Ainsi **les mécanismes de dégressivité et de contracyclicité sont maintenus et le dispositif de bonus-malus est aménagé.**

En outre, la condition d'affiliation minimale et les modalités de calcul du salaire journalier de référence sont adaptées pour mieux tenir compte des publics les plus fragiles comme les jeunes et les salariés saisonniers.

Par ailleurs, **les partenaires sociaux ont tiré toutes les conséquences de la réforme des retraites, notamment sur le relèvement des bornes d'âge des filières seniors.** Pour favoriser pleinement le retour à l'emploi des seniors, les mesures en matière d'assurance chômage devront être accompagnées d'autres mesures qui seront ultérieurement négociées dans le cadre de la prochaine négociation senior.

En parallèle, **les organisations patronales obtiennent la suppression de la sur-contribution exceptionnelle temporaire de 0,05 point qui devait disparaître en 2020.**

Enfin, **l'accord répond à la nécessité défendue par l'U2P de désendetter le régime d'assurance chômage.**

C'est pourquoi le négociateur de l'U2P, Michel PICON, proposera à son Conseil exécutif de signer cet accord. L'U2P appelle l'Etat à prendre ses responsabilités en agréant cet accord.